

CENTRES D'APPUI A LA TECHNOLOGIE ET A L'INNOVATION

CATI

Qu'est-ce qu'un CATI ?

Les CATI/TISC : les Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation/ Technologie and innovation Support Center sont des centres créés dans le cadre du plan d'action de l'OMPI pour le développement afin de promouvoir l'innovation à travers la valorisation de la connaissance et du savoir-faire. Ils visent à développer le potentiel créatif inhérent aux domaines universitaire, industriel et commercial et permettre aux innovateurs d'avoir accès à des prestations locales de services d'information technologique de qualité et d'autres services connexes comme :

- l'accès aux ressources scientifiques et techniques en ligne;
- l'accès aux publications relatives à la propriété industrielle;
- une aide à la recherche d'informations en matière de technologie.

D'autres services que peuvent offrir certains CATI sont notamment:

- une formation à la recherche dans les bases de données;
- des recherches à la demande (nouveau, état de la technique et atteintes aux droits);
- la surveillance des avancées technologiques et des concurrents;
- des informations de base sur la législation relative à la propriété industrielle;

- des informations de base sur la gestion de la propriété industrielle et les stratégies propres au domaine;
- des informations de base sur la commercialisation de la technologie

Où peut-on installer un CATI ?

Les CATI peuvent être installés, dans les institutions suivantes:

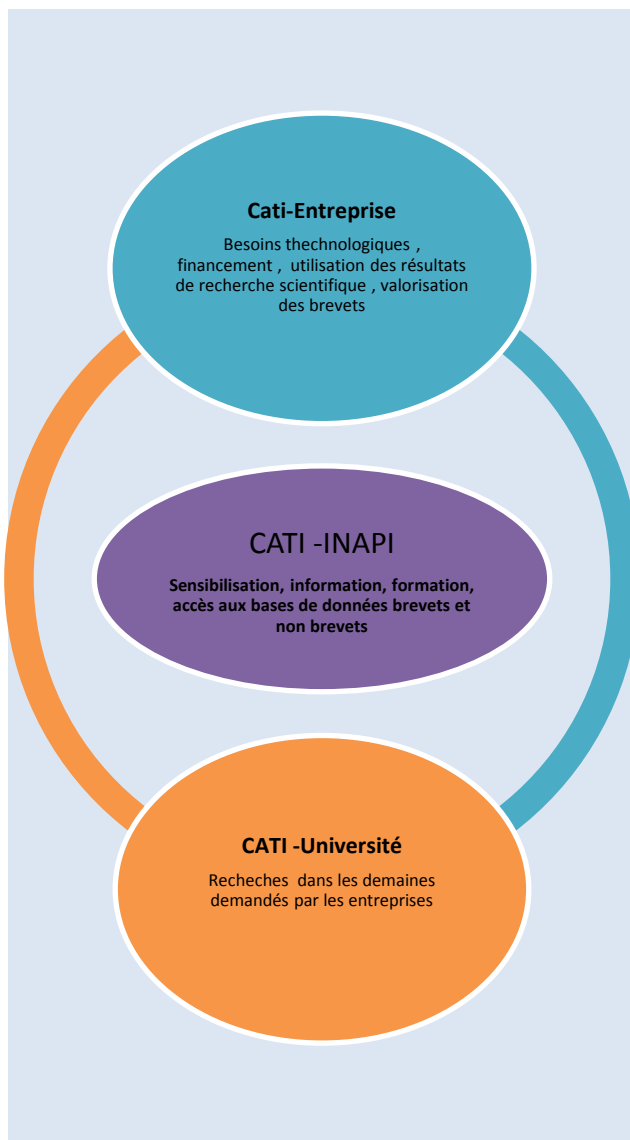
- **offices nationaux et régionaux de propriété industrielle**
- **universités et institutions académiques;**
- **centres de recherche;**
- **entreprises**
- **Pépinières d'entreprises**
- **autres institutions similaires.**

En 2010 une convention cadre a été conclue entre l'OMPI et le **Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion de l'Investissement** portant la mise en place d'un Réseau **(CATI)** en Algérie, afin de Promouvoir l'innovation grâce à la connaissance et au savoir-faire, et la création du CATI-Pilote à savoir le CATI-INAPI.

CENTRES D'PPUI A LA TECHNOLOGIE ET A L'INNOVATION

CATI

Qu'est-ce qu'un réseau CATI ?



Le réseau CATI sert de base pour la communication et la coopération entre les institutions membres participantes à savoir :

- L'office national/les offices locaux de propriété industrielle chargé(s) de la coordination et l'animation,
- Les CATI abrités par les entreprises et
- Les CATI abrités par les universités.

Le Réseau National Algérien des CATI a été mis officiellement en activité *en* marge de la célébration de la journée mondiale de la propriété intellectuelle **le 26 avril 2014**. Il regroupe des universités des centres de recherche, des entreprises et des pépinières d'entreprise et il est piloté par le CATI de l'Institut National Algérien de la Propriété Industrielle qui a mis pour cela une plateforme électronique à travers son site à la disposition des différents membres.